

Entente locale entre le Centre de services scolaire des Phares et le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis

Rimouski, 13 mars 2024 - Le Centre de services scolaire des Phares (CSS des Phares) et le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis affilié à la CSQ (SERM-CSQ) sont ravis d'annoncer la signature d'une entente sur la convention collective locale du personnel enseignant, qui sera en vigueur jusqu'en 2027.

Cette entente est le résultat d'une collaboration fructueuse et d'efforts communs pour parvenir à un accord bénéfique entre toutes les parties prenantes. Elle a été réalisée dans le contexte d'échanges transparents et ouverts, où les parties ont su mettre de l'avant leurs priorités respectives dans un contexte d'ouverture.

Cette entente a pour effet de moderniser le texte de la convention collective locale alors que celle-ci n'avait pas été revue depuis de nombreuses années. Les principales améliorations concernent notamment le calendrier scolaire, l'aménagement des journées pédagogiques, la simplification des communications entre les parties sur plusieurs aspects en favorisant l'utilisation grandissante des outils technologiques.

Les discussions entre les parties se poursuivent dans le cadre de comités interrondes dédiés à divers sujets, par exemple au perfectionnement, à l'aménagement de la tâche des enseignants et à l'aménagement de l'horaire dans certains programmes spécifiques. Aussi, les parties ont convenu du processus d'affectation du personnel enseignant de la nouvelle école du CSS des Phares : le Lab-École.

« Cette entente reflète le travail remarquable des membres du comité de négociation et des membres du SERM. Nous avons su démontrer notre professionnalisme et notre engagement sur la qualité de l'éducation. Nous espérons continuer à collaborer avec le CSS pour faire face aux défis actuels, notamment à la pénurie de personnel. Il y a une convention collective locale dans chaque CSS, ce qui leur permet de se démarquer. Si le CSS des Phares souhaite poursuivre les discussions en vue de poursuivre l'amélioration de notre entente, il est certain que nous répondrons présents. » affirme M. Jean-François Gaumond, Président du SERM-CSQ.

« Cette entente témoigne de l'ouverture mutuelle des parties et de leur capacité à trouver des solutions, incarnant ainsi la collaboration que nous souhaitons mettre de l'avant dans notre organisation. L'engagement de chacun des membres du comité est un bel exemple d'efficacité collective. Je suis très heureuse de cette entente et je tiens à souligner l'excellent travail des équipes de négociation et à les remercier chaleureusement pour leur travail fructueux. Nous allons poursuivre notre collaboration dans le but ultime d'offrir un environnement de travail bienveillant et de favoriser la réussite des élèves. » souligne Mme Nancy Prévèreault, Directrice générale du CSS des Phares.

-30-

